



+ JOURS OUVRABLES

Les jours ouvrables sont tous les jours de la semaine à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés.

Exemple : lundi au samedi inclus.

+ JOURS OUVRES

Les jours ouvrés sont les jours ouvrables effectivement travaillés.

Exemple : lundi au vendredi inclus pour tout service ne travaillant pas le samedi.

+ JOURS FRANCS

Les jours francs représentent le délai dans le calcul duquel n'est compté ni le jour où est intervenu l'acte ayant fait courir le délai, ni le jour où s'achève le délai.

Si le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant.

Exemple :

date limite le mercredi

décision ou contestation possible dans les trois jours francs : jusqu'au lundi à minuit.

+ JOURS

Les jours sont simplement les jours calendaires.